

**Arrêté n°2026-AFG-011**

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE  
AUX ADJOINTS AU MAIRE ET CONSEILLERS DELEGUES**

**Nous, Maire de la commune de Quetigny,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18, L.2122-20 et L.2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 21 mars 2026 fixant le nombre et le rang des adjoints au Maire ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints ;

Considérant la nécessité d'assurer la bonne administration des affaires communales ;

**ARRETONS**

**Article 1 : Objet**

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°2026-AFG-002 portant délégation de fonctions et de signature aux adjoints au Maire et aux conseillers délégués en date du 23 septembre 2026.

Le présent arrêté a pour objet de déléguer une partie de nos fonctions, ainsi que notre signature, aux adjoints et conseillers municipaux délégués désignés ci-après, dans les limites et conditions fixées par le présent arrêté.

Ces délégations sont exercées sous notre surveillance et notre responsabilité.

**Article 2 : Première adjointe – Enfance, jeunesse et médiation urbaine**

Madame Sophie PANNETIER reçoit délégation de fonctions dans les domaines suivants :

- enfance et petite enfance ;
- jeunesse ;
- politiques éducatives et activités extrascolaires et périscolaires ;
- médiation urbaine et prévention spécialisée.

À ce titre, elle est chargée :

- de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques publiques correspondantes ;
- du suivi des équipements, services et dispositifs relevant de ces domaines ;
- de la coordination des partenaires institutionnels et associatifs.

**Délégation de signature**

Délégation de signature lui est donnée pour :

- signer tous actes, décisions, courriers et documents relatifs à ses domaines de compétence.

Accusé de réception en préfecture  
021-212105159-20260323-AFG2303202601-AI  
Date de télétransmission : 01/04/2026  
Date de réception préfecture : 01/04/2026

En cas d'absence ou d'empêchement de la Maire, Madame Sophie PANNETIER, Première adjointe, est habilitée à exercer les fonctions de la Maire dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales, et à signer les actes nécessaires à la continuité du service public communal.

### **Conseillère déléguée**

Madame Véronique BACHELARD, conseillère déléguée à l'autonomie des jeunes, exerce ses missions en collaboration avec la Première adjointe, sans délégation de signature propre.

### **Article 3 : Deuxième adjoint – Solidarité, logement, politique de la ville et relations internationales**

Monsieur Moulay JELLAL reçoit délégation de fonctions dans les domaines suivants :

- action sociale et solidarité ;
- logement ;
- politique de la ville ;
- relations internationales et coopérations.

Il est chargé :

- du pilotage et du suivi des politiques sociales ;
- des relations avec le CCAS et les partenaires associatifs ;
- des relations avec les bailleurs sociaux ;
- du suivi des dispositifs contractuels de la politique de la ville ;
- des relations avec le comité de Jumelage.

### **Conseiller délégué**

Monsieur Dominique GANAYE LEHMANN, conseiller délégué à la santé et aux politiques de l'âge, exerce ses missions en collaboration avec le Deuxième adjoint.

### **Article 4 : Troisième adjointe – Culture, arts et vie festive**

Madame Valérie PONTONNIER reçoit délégation de fonctions dans les domaines suivants :

- la politique culturelle ;
- les pratiques artistiques ;
- la programmation de la saison culturelle et la vie festive.

### **Article 5 : Quatrième adjoint – Finances, emploi, insertion professionnelle, relation aux entreprises et économie sociale et solidaire**

Monsieur Tanguy BAGNARD reçoit délégation de fonctions dans les domaines suivants :

- les finances communales ;
- la préparation, l'exécution et le suivi budgétaire ;
- l'emploi et l'insertion professionnelle ;
- les relations avec les entreprises ;
- le soutien à l'économie sociale et solidaire.

Accusé de réception en préfecture  
021-212105159-20260323-AFG2303202601-AI  
Date de télétransmission : 01/04/2026  
Date de réception préfecture : 01/04/2026

## Délégation de signature

Délégation de signature lui est donnée pour :

- signer les actes, décisions, courriers et documents relatifs à ses domaines de compétence ;
- signer les documents budgétaires et comptables dans le cadre de l'exécution du budget communal ;
- signer toutes pièces relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres.

Ces délégations s'exercent dans le respect :

- des délégations consenties au Maire par le Conseil municipal ;
- des règles de la commande publique et de la comptabilité publique.

### Article 6 : Cinquième adjointe – Vie associative et sports

Madame Catherine GOZZI reçoit délégation de fonctions dans les domaines suivants :

- les relations avec les associations et le soutien au tissu associatif local ;
- le développement et le soutien des pratiques sportives.

### Article 7 : Sixième adjoint – Patrimoine

Monsieur Arnaud DEMANGE reçoit délégation de fonctions dans les domaines suivants :

- la gestion, l'entretien et la valorisation du patrimoine communal ;
- le suivi des travaux.

### Article 8 : Septième adjointe – Démocratie participative et locale et aux droits des femmes

Madame Sarah BOUNEFIKHA reçoit délégation de fonctions dans les domaines suivants :

- le développement de la participation citoyenne ;
- les droits des femmes et l'égalité homme-femme.

### Article 9 : Huitième adjoint – Urgence climatique, développement soutenable et accessibilité

Monsieur Philippe SCHMITT reçoit délégation de fonctions dans les domaines suivants :

- l'accompagnement en matière de transition écologique ;
- la promotion du développement soutenable ;
- les politiques relatives à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

### Conseillère déléguée

Madame Patricia BONNEAU est conseillère déléguée à l'inclusion, au handicap, à la lutte contre les discriminations et aux cérémonies patriotiques en collaboration avec Madame la Maire.

Accusé de réception en préfecture  
021-212105159-20260323-AFG2303202601-AI  
Date de télétransmission : 01/04/2026  
Date de réception préfecture : 01/04/2026

## **Article 10 : Dispositions générales relatives aux délégations de signature**

Les délégations de signature :

- ne peuvent être utilisées que dans le cadre strict des compétences déléguées ;
- s'exercent dans le respect des lois et règlements en vigueur ;
- excluent les actes réglementaires généraux, sauf mention expresse.

## **Article 11 : Subdélégation**

Aucune subdélégation n'est autorisée.

## **Article 12 : Contrôle et responsabilité**

Les délégataires rendent compte sans délai des actes pris dans le cadre des présentes délégations.

## **Article 13 : Réserve du Maire**

Madame la Maire conserve la faculté de signer tout acte relevant des délégations accordées.

## **Article 14 : Hospitalisations d'office**

Les adjoints reçoivent délégation pour signer les actes relatifs aux mesures d'hospitalisation d'office, conformément au planning de permanences des élus tenu par les services de la Ville.

## **Article 15 : Abrogation**

Le présent arrêté abroge tout arrêté antérieur portant délégation de fonctions et de signature.

## **Article 16 : Recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois suivant sa publication.

## **Article 17 : Exécution**

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- notifié aux intéressés ;
- transmis au contrôle de légalité ;
- publié.

Fait à Quetigny le 23/03/2026

**Isabelle PASTEUR**  
Maire de Quetigny



Accusé de réception en préfecture  
021212109159-20260323-AFG2303202601-AI  
Date de télétransmission : 01/04/2026  
Date de réception préfecture : 01/04/2026